

Équipements de chaufferie à caractère industriel

**Sécurité d'exploitation des générateurs
de vapeur d'eau ou d'eau surchauffée
avec ou sans présence humaine permanente****Partie 1 : Terminologie — Prescriptions générales**

E : Industrial heating equipment — Safety of steam or superheated steam generators permanently manned or not — Part 1 : Terminology — General requirements

D : Industrielle Heizraumrüstung — Betriebssicherheit von Erzeugern von Dampf oder überhitztem Dampf mit oder ohne ständige Anwesenheit von Menschen — Teil 1 : Terminologie — Allgemeine Vorschriften

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général de l'AFNOR le 20 novembre 1996 pour prendre effet le 20 décembre 1996.

Remplace la norme homologuée de même indice, d'octobre 1994.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux internationaux, traitant du même sujet.

Analyse

Le présent document s'adresse aux constructeurs de générateurs de vapeur d'eau et de générateurs d'eau surchauffée, ainsi qu'aux installateurs et exploitants de ces générateurs.

Il donne une définition de quatre modes d'exploitation et une terminologie des termes les plus usuels ; il fixe les prescriptions générales minimales de sécurité d'exploitation.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : chaufferie, générateur de vapeur, vapeur d'eau, condition d'exploitation, sécurité, contrôle, spécification, définition, information, caractéristique de fonctionnement, défaut, spécification particulière.

Modifications

Par rapport à la précédente édition, le présent document diffère sur les principaux aspects suivants :

- précision du concept d'exploitation avec présence humaine permanente et extension aux chaudières de puissance inférieure à 300 kW ;
- introduction des générateurs par échange de fluide caloporteur, des générateurs instantanés à circulation forcée et des générateurs de récupération sur flux gazeux de process thermiques.

Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), Tour Europe 92049 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 42 91 55 55 — Tél. international : + 33 1 42 91 55 55



Membres de la commission de normalisation

Président : M BOUCHOUX

Secrétariat : M LE ROUX et MLE MORIN — UNM

M	ASQUIEDGE	EDF-DEPT
M	BAILLON	SOCOMAS
M	BANACH	BABCOCK ENTREPRISE
M	BAYLAC	SNCT
M	BEAULIEU	GEC ALSTHOM — STEIN INDUSTRIE
M	BERNARD	.
M	BESSOUAT	GEC ALSTHOM — STEIN INDUSTRIE
M	BIEHLER	ESYS-MONTENAY
M	BIERET	BABCOCK ENTREPRISE
M	BITZ	STEIN FASEL
M	BOITELLE	BUREAU VERITAS
M	BOUCHOUX	GEC ALSTHOM — STEIN INDUSTRIE
M	BRANDONE	ASAP
M	CARNEL	BABCOCK ENTREPRISE
M	CLOISEAU	ASAP
M	CRUCHAUDET	GEC ALSTHOM — STEIN INDUSTRIE
M	DELAVAL	CDF ENERGIE
M	DELHOMMEAU	APAVE OUEST
M	DOUMECO	BABCOCK WANSON
M	DYRLA	GAPAVE
M	EGEA	PILLARD
M	ELLILI	CPCU
M	FALLOUEY	VALLOUREC
M	FONTANILLE	GEC ALSTHOM — STEIN INDUSTRIE
M	GEORGES	BABCOCK ENTREPRISE
M	GERARD	SGS QUALITEST
M	GOELLNER	MIN INDUSTRIE
M	GOLLIOT	CPCU
M	GOUILLARD	CDF ENERGIE
M	GRAND	BABCOCK WANSON
M	GRODOS	BABCOCK WANSON
M	JACOBBERGER	STEIN FASEL
M	JACUBOWIEZ	ELF FRANCE
M	JARBOUI	CETIM
M	JUGLAR	INSTITUT DE SOUDURE
M	KITA	BABCOCK ENTREPRISE
M	LERUSTE	APAVE NORD PICARDIE
M	MALOUINES	APPAVE
M	MARSAULT	BABCOCK ENTREPRISE
M	MARSAULT	GEC ALSTHOM — STEIN INDUSTRIE
M	MARTIN	BABCOCK ENTREPRISE
M	MARTIN	BABCOCK WANSON
MME	MOULINIER	AFNOR
M	PROVOU	BNS
M	ROUSSEAU	INSTITUT DE SOUDURE
M	SCHIMA	SNCT
M	SCHLIENGER	GDF
M	SCRIVE	GDF
M	SEMIK	FED FG3E
M	SOURIAU	GEC ALSTHOM — STEIN INDUSTRIE
M	SPERRY	STEIN FASEL
M	TAPIA	GEC ALSTHOM — STEIN INDUSTRIE
M	TEMPLERAU	EDF-CNPE
M	THEOPHILE	BABCOCK ENTREPRISE
M	TINGRY	BABCOCK ENTREPRISE
M	TOPIN	GEC ALSTHOM — STEIN INDUSTRIE
M	TRUSSARDI	MIN INDUSTRIE
M	VERHENEN	SODIET INDUSTRIEL DE CREIL
M	VIALETTES	EDF
M	VIEL	SNCT

Sommaire

	Page
1	Domaine d'application 5
2	Références normatives 6
3	Terminologie 6
4	Prescriptions générales applicables à l'ensemble des modes d'exploitation 15
5	Prescriptions applicables au mode d'exploitation avec présence permanente 17
6	Prescriptions applicables aux modes d'exploitation sans présence permanente quelle que soit l'énergie utilisée 19
6.1	Prescriptions communes à tous les modes d'exploitation sans présence permanente 19
6.2	Prescriptions applicables au mode d'exploitation avec présence intermittente 23
6.3	Prescriptions applicables au mode d'exploitation en télécontrôle 29
6.4	Prescriptions applicables au mode d'exploitation en autocontrôle 34
7	Bibliographie 39
	Annexe A (normative) Schémas de principe d'ensembles de production thermique 40